

Et voici ce que disait encore, quelques instants plus tard, le premier ministre:

Il me semble que cette somme est encore bien modeste, si on la compare aux traitements et au gain de la plupart des Canadiens qui remplissent des fonctions administratives importantes dans les affaires ou ont accédé aux échelons supérieurs des professions.

Nous avons, pour accroître la rémunération des ministres, une autre raison, qui n'est peut-être pas importante mais qui, quand même, mérite quelque considération. Dans l'ordre naturel des choses, il importe de maintenir un rapport raisonnable entre la rémunération des ministres et le traitement des hauts fonctionnaires.

Je crois, monsieur l'Orateur, que tous seront d'accord avec ce qu'a dit le premier ministre dans la déclaration que je viens de citer et, dans une bonne mesure du moins, avec ce qu'a dit le premier ministre suppléant (M. Howe) cet après-midi.

Toutefois, la question soulève un autre point. Comment traiter les problèmes de cette nature? A d'autres occasions, les changements de cet ordre ont fait l'objet d'études par un comité ou autre organisme pouvant examiner la question, les différentes méthodes qui s'offraient et formuler des recommandations.

L'opinion de certains députés voulant qu'en agissant ainsi on repasserait à d'autres les tâches incombant au Parlement n'est qu'une échappatoire qui ne tient pas devant l'usage courant, et s'appliquerait tout autant à chaque cas où l'on renvoie une question pour étude à un comité. Nous renvoyons constamment des questions de même genre à ces comités, afin de déterminer les diverses méthodes qu'on pourrait choisir pour résoudre tout problème qui se pose nettement.

Tout le monde est sans doute de l'avis du premier ministre suppléant au sujet de la nécessité de reconnaître les hautes responsabilités que comporte la fonction de premier ministre du Canada et de faire en sorte que cette fonction soit remplie de façon efficace, du point de vue administratif et parlementaire, en tenant compte aussi des diverses obligations sociales et autres qui découlent nécessairement de la fonction même. J'ajoute que ces obligations occupent une place importante dans l'accomplissement des fonctions que comporte ce poste.

Mais la question dont la Chambre est saisie comporte des solutions diverses. Voilà ce dont je voudrais convaincre les députés. On peut recourir à d'autres méthodes et nous aurions dû au moyen d'une commission d'enquête déterminer s'il était possible de recourir à une autre méthode qui se révélerait de beaucoup supérieure à la méthode uniforme proposée en ce moment.

[L'hon. M. Drew.]

Il est vrai que les ministres doivent consacrer tout leur temps à l'accomplissement de leur tâche et qu'ils assument de lourdes responsabilités, des responsabilités qui s'accroissent sans cesse. Cependant, comment obtient-on le chiffre qui nous est actuellement soumis? La seule façon pour nous de calculer ce chiffre, c'est de constater qu'il est mentionné dans le projet de loi à l'étude.

Le premier ministre suppléant a dit que les traitements versés dans d'autres pays diffèrent grandement. Il a signalé que le président des États-Unis touche en traitement et en allocation de dépenses un montant qui dépasse de beaucoup ce que prévoit la mesure dont nous sommes saisis.

Il a également fait observer qu'en Grande-Bretagne le premier ministre touche un traitement de 10,000 livres sterling. Ce montant, en fonction de la valeur actuelle du dollar, serait inférieur à celui que propose la mesure à l'étude.

En outre, on me permettra de signaler qu'il ne faut pas oublier, toutefois, un autre point en ce qui concerne la Grande-Bretagne. Le premier ministre de Grande-Bretagne, quand il cesse d'être premier ministre, conserve le droit au même traitement pendant le reste de sa vie. Ce montant, capitalisé en fonction du montant versé au premier ministre de Grande-Bretagne, compte tenu de la valeur de la livre sterling par rapport à la valeur actuelle du dollar, est inférieur à celui qu'on propose en ce cas, que la mesure à l'étude propose un montant plus élevé. Il n'en est rien. La disposition prévoyant la continuation des versements après la retraite du premier ministre de Grande-Bretagne est d'une très grande importance. Toutefois, elle laisse supposer qu'il y a d'autres façons de procéder qu'on aurait dû examiner.

Le premier ministre suppléant a également signalé qu'en Australie on verse une somme de £41,000 à ce qu'on appelle la caisse du cabinet, caisse qui est administrée par le premier ministre. Le chef du gouvernement d'Australie peut donc faire varier la rémunération de ses ministres. Là encore, une autre solution nous est offerte.

A mon avis, nous aurions pu y gagner beaucoup si un comité ou une commission avait eu l'occasion d'examiner ces méthodes différentes de même que diverses autres méthodes qui peuvent s'offrir et de nous soumettre une simple analyse des avantages respectifs de ces méthodes. Nous aurions pu décider ensuite, en nous fondant sur les témoignages recueillis, quelle est la méthode